Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024 Publication : 22/05/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 16 MAI 2024

Nombre de membres :

En exercice: 59 Présents: 35 Pouvoirs: 12 Votants: 45

Date de convocation et d'affichage : 7 mai 2024

Numéro : D20240516_127

Objet:

Modification du rapport d'analyse des offres pour un lot concernant la construction d'un multi-accueil à Châtillon-sur-Chalaronne

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES			Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	х		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	х		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		х	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	Х		
	Roseline	FLACHER		х	T. JOLIVET
CHALAMONT	Thierry	JOLIVET		х	
	Stéphane	MERIEUX		х	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		х	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	Х		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	Х		
CHATILLON LA PALOD	Chantal	BROUILLET	Х		
	Patrick	MATHIAS		х	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX	Х		
	Michel	JACQUARD	Х		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Fabienne	BAS-DESFARGES		х	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	Х		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		х	
	Jean-François	JANNET		х	JM. GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	Х		
CRANS	Françoise	MORTREUX		х	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		х	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		х	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		Х	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	х		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	Х		
	Henri	CORMORECHE	х		
MIONNAY	Émilie	FLEURY		Х	I.DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		Х	

	Accusé certifié exécutoire					
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON PERCEPTION DE	r le pr	éfel · :	JP-COURRIER	
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHARLANIERTION:	22,05/	2024		
NEOVILLE LES DAIVIES	Rachel	RIONET		Х	M. CHALAYER	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		х		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	х			
	Ludovic	LOREAU	х			
SAINT ANDRE DE CORCY	Evelyne	ESCRIVA	х			
SAINT ANDRE DE CORCY	Pascal	GAGNOLET		Х	L. LOREAU	
	Claude	LEFEVER	х			
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	х			
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	х			
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	х			
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	х			
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х			
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	х			
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		х	E. ABRAM- PASSOT	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	х			
CAINT TRIVIER CLIR MACICALANIC	Marcel	LANIER	х			
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Martine	MOREL-PIRON		х		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	х			
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		х		
VALEINS	Fréderic	BARDON		х	S. PERI	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	х			
	Pierre	LARRIEU	х			
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	х			
	François	MARECHAL	х			
	Marie Anne	ROUX		х		
	Didier	FROMENTIN	х			
	Agnès	DUPERRIER	х			
	Jacques	LIENHARDT		х		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	х			

Secrétaire de séance élu : Ludovic LOREAU

Rapporteur: Michel JACQUARD

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération en date du 21 mars 2024, n°D20240321_82,

Madame la Présidente rappelle que la consultation et plus particulièrement le rapport d'analyse des offres concernant la construction d'un multi-accueil de 66 places et d'un relais petite enfance sur Châtillon-sur-Chalaronne a été présentée en conseil communautaire du 21 mars dernier pour la Maîtrise d'œuvre.

Madame La Présidente précise que le rapport d'analyse des offres a fait l'objet de modification sur le lot 15 Cuisine uniquement.

En effet, à la suite d'une erreur matérielle lors de l'analyse des offres du lot 15 CUISINE, la maîtrise d'œuvre n'a pas pris en compte le mémoire technique d'une entreprise (mauvaise extraction du mémoire technique du dossier ZIP du fait d'un nombre de caractères trop important dans le nom du fichier).

Aussi, il convient de présenter au Conseil communautaire le rapport d'analyse des offres modifié pour ce lot afin de tenir compte de l'analyse du mémoire technique de

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

l'entreprise. Le rapport d'analyse modifié ne change pas le classement en première position de l'entreprise Etablissement Joseph, désignée attributaire du marché pour le lot 15 en date du 21 mars dernier.

Le rapport d'analyse des offres pour l'ensemble des autres lots n'est pas modifié.

Pour rappel, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante et sont communs à tous les lots :

	Critères	Pondération
1.	Valeur technique	40%
2.	Prix	40%
3.	Environnement	20%

Méthode de notation des offres :

- <u>Critère 1 : Valeur technique (40%)</u> - En fonction du mémoire technique.

Le mémoire technique répondra strictement aux points évoqués ci-dessous, sur 40 pages maximum (20 feuilles recto-verso), hors sommaire et fiches techniques des produits utilisés.

Les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte pour l'analyse.

Sous-critères pondérés :

	Onderes .	Lots 13,14,15		Autres (1,2,3,4,5,6,7,	
			T	8,9,10,11,12,	
Sous-critère	Notation	Pondération	Note Maxi	Pondération	Note
					Maxi
Choix des	De 0 à 4	2	8	0	0
matériaux					
Mode	De 0 à 4	2	8	4	16
opératoire des					
travaux pour					
l'opération					
Moyens	De 0 à 4	3	12	3	12
Humains mis					
en œuvre pour					
l'opération					
Respect des délais	De 0 à 4	3	12	3	12

- Critère 2 : Prix des prestations (40 %)

Il sera appliqué aux offres la formule suivante :

C = 40 (la note est de 40 points maxi correspondant aux 40 %).

PMini est le prix de l'offre la moins disante (hors offre confirmée anormalement basse). Po est le prix de l'offre analysée

La note se calcule comme suit :

Note du candidat (Prix des Prestations) = 40 x (PMini / Po)

- Critère 3 : Environnement (20%)

Accusé certifié exécutoire

				par le préfet : 21	/05/2024
		Lots 2,6,7,8,9		Autres	lots
				(1,3,4,5,10,11,	
				12,13,14,15,1	6,17)
Sous-critère	Notation	Pondération	Note	Pondération	Note
			Maxi		Maxi
Impact environnemental	De 0 à 4	2	8	0	0
des matériaux et Pacte					
Fibois					
Organisation particulière	De 0 à 4	1	4	2	8
pour le respect de la					
démarche					
environnementale					
(formations, contrôles,					
)					
Chantier faibles	De 0 à 4	1	4	2	8
nuisances					
Réduction de la	De 0 à 4	1	4	1	4
production des déchets					

Méthode de notation finale :

L'addition des trois notes donne la note finale. L'offre la mieux-disante est celle qui a la note la plus élevée.

<u>Classement des offres</u>:

Nombre de plis reçus : 110 Nombre de plis analysés : 100

Madame La Présidente précise que le rapport d'analyse modifié du lot 15 fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire sur lequel il est indiqué le classement des offres finales après négociation.

Le classement des offres comprenant les offres de base et les prestations supplémentaires suivantes reste inchangé :

- PSE 3 / Concernant les lots n°16 (PSE3a) et le lots n°17 (PSE3b) : Places de parking chemin de l'arboretum et création d'une aire de retournement
- <u>PSE 6 / Concernant les lots n°13 (PSE6a) et 16 (PSE6b) :</u> Eclairage extérieur entre limite bornage projet et parking EHPAD
- PSE 7 / Concernant le lot n°16 Station de relevage EU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024 Publication : 22/05/2024

				Publication		
Lot(s)	Entreprise(s) pressentie(s)	Montant total HT (DPGF après négociation)	Note technique	^L Note financière	Note environnement	Note globale
01 - Gros œuvre	BOURDON CONSTRUCTION	659 000 euros HT	31/40	40/40	17/20	88/100
02 - Ossature, charpente, bardages bois	LIGNOTOIT (groupement avec LIGNATECH)	620 000 euros HT	30/40	35.36/40	14/20	79.36/100
03 - Couverture et façade zinc	WILLIAM HORN	171 492,10 euros HT	30/40	40/40	12/20	82/100
04 - Etanchéité végétalisée	DAZY SARL	167 000 euros HT	33/40	39.39/40	17/20	89.39/100
05 - Serrurerie, métallerie	SARL CURT PATRICK	37 803,20 euros HT	30/40	40/40	11/20	81/100
06 - Menuiseries extérieures aluminium et bois aluminium, occultations	MENUISERIE MONTBARBON	349 267,70 euros HT	27/40	39.08/40	12/20	78.08/100
07 - Menuiseries intérieures bois	LES MENUISERIES DE L'AIN	158 381,00 euros HT	31/40	40/40	13/20	84/100
08 - Mobilier, agencement	TORUNSKI ASSOCIES	154 295,22 euros HT	26/40	40/40	15/20	81/100
09 - Cloisons, doublages, faux- plafonds, peinture	NAXO	329 468.30 euros HT	34/40	40/40	16/20	90/100
10 - Carrelage, faïence	LOUIS FONTAINE SARL	35 196,00 euros HT	33/40	40/40	18/20	91/100
11 - Sols souples	PEROTTO SARL	58 027,66 euros HT	34/40	31.94/40	17/20	82.94/100
12 - Ascenseur	TK ELEVATOR France	24 500,00 euros HT	30/40	40/40	18/20	88/100
13 - Electricité courantes forts et faibles, photovoltaïque	ENT GUILLOT	377 458,20 euros HT	34,15/40	34.06/40	15/20	83.15/100
14 - Chauffage, ventilation, plomberie sanitaire	SETIM	519 947,64 euros HT	40/40	40/40	19/20	99/100
15 - Cuisine	ETABLISSEMENTS JOSEPH	99 930,01 euros HT	33/40	40/40	15/20	88/100
16 - Terrassements, VRD	FAMY (groupement avec SOCAP)	442 972,13 euros HT	36.20/40	37/40	17/20	90.20/100
17 - Espaces verts	SOCIETE CHATILLONAISE D'AMENAGEMEN T (SOCAP)	59 824,40 euros HT	40/40	34/40	16/20	90/100
Montant total HT (offre et PSI			4 273	298,56 euros H ⁻	Г	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024 Publication : 22/05/2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De prendre acte de la modification du rapport d'analyse des offres correspondant uniquement au lot 15,
- De prendre acte que cette modification n'impacte pas la décision prise en conseil communautaire du 21 mars 2024, d'attribuer le lot 15 à l'entreprise Etablissement Joseph pour le montant arrêté ci-dessus,
- De prendre acte qu'aucune autre modification du rapport d'analyse des offres n'a été effectuée sur aucun autre lot.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 45 voix pour et 2 abstentions :

- **De prendre acte** de la modification du rapport d'analyse des offres correspondant uniquement au lot 15,
- **De prendre acte** que cette modification n'impacte pas la décision prise en conseil communautaire du 21 mars 2024, d'attribuer le lot 15 à l'entreprise Etablissement Joseph pour le montant arrêté ci-dessus,
- **De prendre acte** qu'aucune autre modification du rapport d'analyse des offres n'a été effectuée sur aucun autre lot.

Ainsi fait et délibéré, le 16 mai 2024

La Présidente, Isabelle DUBOIS